

ASSEMBLÉE DU 28 AOÛT 2019

À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -  
N/D : 1-5-3/07

1. - **PRÉLIMINAIRES**

1.1 - Ouverture de la séance;

1.2 - Adoption de l'ordre du jour;

1.3 - Adoption du procès-verbal (26 juin 2019);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité :

2.1.1 Règlement d'urbanisme numéro 05-390-19-05 de la Ville de Charlemagne;

2.1.2 Règlements d'urbanisme numéros 156-26-2019 et 300-30-2019 de la Ville de L'Assomption;

2.2 - Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

2.2.1 Nature des modifications, suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 146-11 (Gestion des droits acquis et des usages non agricoles en zone agricole);

2.3 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) :

2.3.1 Priorisation des projets PADF 2019 – 2020 et planification annuelle des projets 2019 – 2020;

3. - **ADMINISTRATION**

3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;

3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 juin 2019;

3.3 - Conseiller en aménagement et géomatique;

3.4 - Travaux sur le système de climatisation;

3.5 - Avis de motion relatif au projet de règlement numéro 172-01 modifiant le règlement numéro 172 décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption;

3.6 - Programme de l'amélioration de la performance pour le territoire de Repentigny;

3.7 - Cours d'eau :

3.7.1 Cours d'eau Ruisseau Boucher (Domaine Thouin, L'Assomption) :

3.7.1.1 Dépôt de l'ouverture des soumissions;

3.7.1.2 Octroi du contrat;

3.7.2 Cours d'eau au Nord du domaine Ouellet, L'Assomption :

3.7.2.1 Dépôt de l'ouverture des soumissions;

3.7.2.2 Octroi du contrat;

3.7.3 Cours d'eau Branche principale sur le cours d'eau Cabane Ronde :

3.7.3.1 Répartition des coûts par municipalité;

3.8 - Projet Hexagone Lanaudière;

3.9 - Développement social :

3.9.1 Ressource responsable d'une démarche locale en développement social;

3.9.2 Engagement budgétaire;

4. - **AUTRES SUJETS**

4.1 - Appui aux municipalités rurales / Programme métropolitain pour les municipalités rurales membres de la CMM;

4.2 - Dépôt du questionnaire du MÉI sur l'évaluation des résultats du compte FLI;

4.3 - Modification de la résolution numéro 18-11-201 en vue d'inclure le compte du Fonds local de solidarité de la FTQ :

4.4 - Fonds de développement des territoires :

4.4.1 Renouvellement de l'entente régionale avec le Conseil des Arts et Lettres du Québec (CALQ);

4.4.2 Majoration de la quote-part 2019 de la Table des préfets de Lanaudière;

4.5 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.